

# DÉLIBÉRATION N°2023-24\_122 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

## Séance en date du 09 juillet 2024

### 5 - Affaires immobilières

Point n° 5.2 « Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service à l'UFR SLHS »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36

Quorum: 18

Membres présents : 16 Membres représentés :8

Total: 24

Refus de vote : 0

Abstention(s):0

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre :0

VU les articles R. 2124-65 et D. 2124-75-1 du code général de la propriété des personnes publique;
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement;
VU l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux

supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

**VU** l'accord du dialogue de gestion de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 31 mai 2024.

VU l'accord de Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) le 31 mai 2024.

Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) à l'UFR des Sciences du Langage de l'Homme et de la Société (SLHS) du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation, par nécessité absolue de service, du logement présenté en annexe.



Besançon, le 09 juillet 2024

La présidente de l'université

Marie-Christine WORONOFF

Annexe:

Annexe 5.2.1 NAS\_ UFR SLHS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

# UFR sciences du langage, de l'homme et de la société





# Complément à la concession de logement par nécessité absolue de service

Au profit de Recherche et Formation affecté à l'UFR SLHS, Université de Franche-Comté

A compter du 1er décembre 2023, est concédé par nécessité absolue de service à :

contractuel ATRF affecté à l'UFR SLHS de l'Université de Franche Comté

Le logement sis : 18 rue Chifflet – 25000 BESANCON

- Nombre de pièces principales (hors cuisine, salle de bains, WC) : 3
- Superficie: 65 m2
  - La mise à disposition de ce logement est un avantage en nature soumis à cotisations et est imposable.
  - L'UFR SLHS s'engage à délivrer un logement décent en bon état d'usage et de réparations.
  - L'agent prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance et s'engage à les maintenir et les restituer en bon état de réparations locatives, à moins qu'il ne prouve que les dégradations ont eu lieu par suite de vétusté, malfaçon, vice de construction ou par le fait d'une infraction.
  - Il s'engage à jouir des lieux loués conformément à la destination personnelle prévue aux termes de la présente convention;
  - Il s'engage à entretenir les lieux pendant toute la durée, à réaliser les réparations locatives et les travaux d'entretien et à ne faire aucune transformation des lieux mis à sa disposition ou des équipements mentionnés au contrat dans l'accord préalable et écrit de l'UFR SLHS;
  - Il s'engage à supporter sans indemnité, quelles qu'en soient l'importance et la durée, les travaux de grosses et de petites réparations qui seraient nécessaires au maintien de l'état et de l'entretien normal des locaux loués.
  - Il s'engage à avertir sans délai l'UFR SLHS de toute réparation à sa charge qui serait nécessaire.
  - Il ne pourra ni sous louer, ni céder, ni échanger le logement dont il s'agit, même temporairement en totalité ou en partie,
  - L'UFR SLHS se réserve le droit d'effectuer une visite annuelle dudit logement.

Fait à Besançon le 31 mai 2024 en deux exemplaires originaux.

Pour le président de l'université et par délégation Le directeur de l'ufr des sciences du langage, de L'homme et de la société,

L'Agent

Paur la Prévidente de l'Université et par délégation. Le Directeur de l'UFA des Scientes du Langage. Pascal Deuglomme et de la Société

Pascel DUCOURNAU



# **'U**FC université de franche-comté

# **FICHE DE POSTE**

Composante	UFR SLHS						
Intitulé du poste	Concierge / gardien						
Numéro de poste							
Occupant actuel							
Quotité de travail	100 %						
Niveau du poste	С						
Corps							
BAP – Emploi type (le	G						
cas échéant)							
Positionnement dans le	Ce poste est rattaché au service logistique de l'UFR SLHS sous la responsabilit						
service – Nombre de	d'un IGE.						
personnes encadrées	Pas de personnes à encadrer.						
Définition de la fonction	Gardiennage et maintenance bâtiment						
Champ des relations	Collègues du service, Enseignants, administratifs, étudiants, fournisseurs						
Missions et Activités							
Mission 1	Concierge / Gardien						
Activités :	Assurer le gardiennage des locaux de Mégevand, Arsenal, Canot et Griffon du lundi au samedi ainsi que lors de manifestations exceptionnelles pouvant intervenir en dehors des heures de service y compris le dimanche et jours fériés. Horaires d'une semaine type:  Lundi 8:30 à 12:15 et de 18:15 à 21:30  Mardi 8:30 à 12:15 et de 18:15 à 21:30  Mercredi 8:30 à 12:15 et de 18:15 à 21:30  Jeudi 8:30 à 12:15 et de 18:15 à 21:30  Vendredi 8:30 à 12:15 et de 18:15 à 20:30  Samedi 7:30 à 8:30 et de 12:14 à 14:00  Le concierge / gardien se doit d'intervenir sur les urgences concernant les biens et les personnes.  Gestion de l'alarme des bâtiments  Gestion des containers poubelles						
Mission 2	Maintenance Plomberie						
Activités :	Assurer les interventions de premiers niveaux sur les installations de plomberie						
Mission 3	Logistique immobilière, technique et de services						
Activités :	<ul> <li>Opérations courantes de premiers niveaux en maintenance bâtimentaire menuiserie, serrurerie, peinture, espace verts</li> <li>Aménagement de locaux, mise à la déchetterie, déménagement, assemblage d'éléments mobiliers, tâches ponctuelles de nettoyage, transport de matériel en véhicule utilitaire, courses diverses</li> </ul>						

Compétences	Bien connaître les différents sites de l'UFR				
nécessaires	Connaître les règles d'hygiène et sécurité				
	Connaître les installations				
	Savoir travailler en équipe				
	Savoir respecter les plannings				
	Savoir utiliser les moyens de lutte contre l'incendie				
	Savoir prendre des initiatives (signaler les problèmes, dysfonctionnements)				
**					

# Annexe 1b - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauch e droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Batiment A RDC Chifflet	Т3	65 m²	Concierge	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 31 mai 2024

Signature du Bergunde de l'Orreceur

de l'UFR les Sciences du Laugage,
de l'Ifomme et de la Société

du Jangage, de O l'Homme et de Pascal I UCOURNAU

#### Annexe 1a - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Nom du Bénéficiaire	Nom, prénom, qualité des personnes occupant le logement en plus du bénéficiaire	Fonction principale du bénéficiare	Montant mensuel de la redevance
UFR SLHS	32 rue Mégevand 25000 Besançon	18 rue Chifflet 25000 Besançon	Batiment A RDC Chifflet	Т3	65 m²			Concierge	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 31 mai 2024

Signature du directeur de la composante

Pour la Présidente de l'Université
et par délégation.
Le Directeur
des Sciences
du Langage, de l'Homme et de la Société
la Société

Pascal DUCOURNAU